



Pause a recuperee? doit on la payer un jour ferier?

Par **tetefcool**, le **09/11/2015** à **10:38**

j aimerai savoir si mon entreprise peut m obliger a recupere mes pauses non prises dun jour ferier et les transformer en heure de travail?les pauses sont elles payaient automatiquement dans un jour ferier si l on es poster en 2 x8 ex: de 14h a 22h

Par **P.M.**, le **09/11/2015** à **15:50**

Bonjour tout d'abord,

Je ne vois pas comment l'employeur peut vous obliger à récupérer vos pauses non prises et les transformer en heures de travail à moins que vous voudriez qu'il ne vous paie pas pendant ce temps pendant lequel vous avez quand même travaillé...

A priori, pendant un jour férié travaillé, les même pauses doivent être respectées...